

## **INSCRIPTIONS SCOLAIRES A L'ECOLE DE YERMENONVILLE**

Les inscriptions des élèves entrant en CP pour la rentrée de septembre 2016 se feront au secrétariat de mairie pendant les permanences:

Pour l'inscription, vous devez vous munir des documents suivants :

- Fiche de renseignements à compléter et signer par les deux parents (remise le jour de l'inscription ou disponible sur le site internet de la commune : [www.yermenonville.fr](http://www.yermenonville.fr)).
- Pièce d'identité des deux parents
- Livret de famille (page parents/enfant)
- Justificatif de domicile (facture récente)
- Document (carnet de santé) attestant que votre enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique, BCG, ou d'un document attestant d'une contre-indication.

La Mairie vous délivrera un certificat d'inscription à remettre à Madame PACHECO, Directrice du regroupement pédagogique de Yermenonville/Houx.

Celle-ci vous recevra à l'école Hélène Boucher le mardi 31 mai ou le vendredi 3 juin entre 17h45 et 18h30 pour procéder à l'admission de votre enfant (ce qui valide l'inscription préalable en mairie).

Il vous faudra alors présenter les documents suivants :

- Le certificat d'inscription remis par la mairie
- La fiche de renseignements donnée en mairie et complétée -disponible également sur le site internet de la commune : [www.yermenonville.fr](http://www.yermenonville.fr)
- Votre livret de famille ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- Un certificat médical de vaccination (DT-Polio) de l'enfant -carnet de santé- ou un certificat de contre-indication.

A cette occasion, votre enfant, s'il est présent, pourra repérer les lieux : sa future école, sa future classe, emplacement de la cantine...

Une liaison entre les élèves de Grande Section et ceux de CP est prévue en fin d'année sur le temps scolaire.

## **INSCRIPTIONS TRANSPORTS SCOLAIRES & RESTAURATION SCOLAIRE**

Les inscriptions aux transports scolaires et à la cantine scolaire pour la rentrée de septembre 2016 se feront au bureau du SIVOS, par courrier ou par mail du 9 mai au 27 mai 2016 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 & le jeudi de 14h00 à 16h30.

Pour les inscriptions aux transports scolaires, joindre impérativement :

- La fiche d'inscription à remplir que vous pouvez télécharger sur le site du SIVOS [www.sivos-gallardon.com](http://www.sivos-gallardon.com)

ou [www.yermenonville.fr](http://www.yermenonville.fr). Pour les enfants déjà inscrits, une fiche sera envoyée par courrier aux parents. Il est obligatoire de les réinscrire chaque année.

- Une photo
- Le paiement (chèque à l'ordre du Trésor Public)
- Un timbre pour envoi de la carte de transport (sauf pour les enfants de maternelle).

Pour les inscriptions à la cantine :

- La fiche » d'inscription à remplir (disponible sur les sites du SIVOS et de la commune). Pour les enfants déjà scolarisés, une fiche sera envoyée par courrier aux parents. Il est obligatoire de les réinscrire chaque année.

Toute inscription doit être parvenue au plus tard le 27 mai 2016.